



Problème location salle mariage

Par **isisarsinoe**, le **23/06/2009 à 19:20**

Bonjour,rrnrA l'occasion de notre mariage, nous avons loué une salle à Butry sur Oise (Le moulin à vent) du 29/08/09 au 30/08/09. Nous avons choisi cette salle car la propriétaire nous a assuré que nous pourrions faire la fête jusqu'à pas d'heure. Il faut savoir que la moitié de nos invités viennent du sud de la France (c'est pourquoi le fait que le contrat soit sur deux jours était primordial pour nous). Or, lors de notre dernière visite en avril, la propriétaire du site nous informe que le contrat n'est valable que pour le samedi et qu'il faut encore payer 800 € pour le lendemain (alors que le contrat précise bien que c'est du 29 au 30 sans limitation d'horaires). Je lui ai donc fait remarquer cela et elle nous a dit oui valable jusqu'au 30, 3 heures du matin. Et là ce fut le choc. Aucune de nos conditions n'étaient respectées. Nous lui avons dit que nous souhaitions réfléchir à ce sujet car les termes que nous avons vu ensembles lors de la signature du contrat n'étaient plus respectés. Tout d'abord elle nous a dit qu'elle était d'accord pour nous rendre notre acompte si on souhaitait annuler, puis finalement elle est revenue sur sa décision en nous disant qu'elle nous rendrait la moitié seulement. Le 26 mai, mon mari est allé la voir pour lui faire part de notre souhait de ne plus louer la salle (on s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup de problèmes avec la propriétaire lors de la location sur les forums : elle fait arrêter la fête à minuit, appelle la police, etc...). Ils se sont mis tous les deux d'accord pour qu'elle garde l'acompte sans nous demander le reste. Nous lui confirmons ses dires par LRAR et elle nous appelle aujourd'hui (le 23 juin 09) en nous insultant et en exigeant que nous lui versions l'intégralité de la somme. Que pouvons-nous faire ? Pouvons-nous annuler le contrat pour mauvaise foi ? Pouvons-nous dire qu'elle refuse de nous louer la salle pour les deux jours ? Comment faire pour en terminer avec cette histoire. D'autant plus que le mariage est aujourd'hui annulé par sa faute !!!!rrnrD'avance merci pour votre réponse.rnrnrCordialement,